

N°DBCA-2022-010

- Membres théoriques :
5
- Membres en exercice :
5
- Membres présents :
5
- Votants :
5



**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

PARCOURS EMPLOIS COMPETENCES

Le 01^{ER} février 2022, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 18 janvier 2022, s'est réuni sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 5 membres présents, le Bureau peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Monsieur Nicolas BERTRAND, 1^{er} Vice-Président
- Madame Louisa COUPPEY, 2^{eme} Vice-présidente
- Monsieur Bastien CORITON, 3^{ème} Vice-président
- Monsieur Julien DEMAZURE, 5^{ème} membre

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Projet d'établissement		
Les Politiques	Les Axes Stratégiques	Les Segments de Travail
<i>Ressources et moyens</i>	<i>Préserver, optimiser et adapter la RH</i>	<i>Permettre l'épanouissement professionnel</i>

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales,
- le Code du Travail,
- la Circulaire n°DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi,
- la délibération du Conseil d'administration 2021-CA-030 du 06 septembre 2021 portant délégation du Conseil d'administration au Bureau.

*
* *

Dans le cadre d'une démarche d'ouverture plus large aux dispositifs d'accès à l'emploi proposés au plan national, le Sdis 76 souhaite procéder à des recrutements de personnels administratifs ou techniques en utilisant le recours aux « Parcours emplois compétences » (PEC).

En lien étroit avec les services de Pôle Emploi qui sont chargés de l'orientation des demandeurs d'emploi vers ce dispositif, le PEC est destiné aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

Les PEC sont des contrats de droit privé dont la durée minimale est de 6 mois, idéalement 9 mois, afin de favoriser le développement d'une expérience professionnelle et une insertion durable dans l'emploi.

Dans le cadre du parcours emploi compétences, les employeurs peuvent bénéficier d'une aide mensuelle à l'insertion professionnelle versée par l'État d'un montant de 30 à 60 % du SMIC horaire brut selon la situation individuelle de chaque demandeur d'emploi.

Je vous propose de recourir à 15 recrutements en contrat PEC maximum, notamment dans le cadre des besoins en renfort de l'établissement dans les centres de vaccination gérés par le Sdis 76 depuis début décembre 2021.

*
* *

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20220201-DBCA-2022-010-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/02/2022

Affichage : 01/02/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président du Conseil d'administration,

Signé électroniquement, le 01/02/2022
Andre GAUTIER, Président CASDIS

André GAUTIER